

COMMUNE DE VIGNACOURT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2020			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
- en exercice : 19			L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de M. Stéphane DUCROTOY, Maire.
- présents : 18			
- absents : 1			
- pouvoir : 0			
- votants : 18			
DATE DE LA CONVOCATION			25/06/2020

Mme Patricia CERNEY est nommée secrétaire de séance.

<u>Étaient présents :</u> Stéphane DUCROTOY, CERNEY Patricia, ZARADNY François, DOMINIAK Edouard, LEFEBVRE Gérard, GROSSEL Claude, PAUCHET Jacques, MERLIN Dany, SEGUIN Brigitte, JOSSE Nathalie, WIEL Bertrand, CAGE Dorothee, PRUVOT Eric, ALEXANDRE Aurore, PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie, DUCROTOY Mathilde, GIRARD Hélène, DUBOIS Loïc. Formant majorité des membres en exercice.
<u>Étaient absents :</u> Sébastien VAUTHEROT

Monsieur le Maire sollicite l'approbation des conseillers afin d'apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- Retrait de la délibération concernant la création de postes.

Le conseil municipal donne son accord.

DELIBERATION **N° 2020-035 FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020**

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	71.88 %

Délibération prise à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMMUNE DE VIGNACOURT

tripartite entre le Pôle métropolitain, la communauté de communes Nièvre et Somme et la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- Approuve l'avenant 2019 à la convention,
- Approuve l'avenant 2020 à la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION

N° 2020-040 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Il appartient au conseil municipal de proposer une liste qui doit comporter 32 noms afin que les nominations puissent avoir lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Arrête la liste suivante :

M. DUVAUCHELLE Johan
MME GROSSEL Marie-Christine
M. CARPENTIER José
MME LECLERCQ Yolande
M. POINTEL Patrick
MME DEMAILLY Geneviève
M. THULLIER Jean-Pierre
MME JUMEL Anne
M. VANDENAMEELE Bruno
MME THULLIER Françoise
M. CHARLEMAGNE Gérard
MME HERLIN Marylène
M. MARTIN François
MME VAQUEZ Patricia
M. FECAMP Gérard

COMMUNE DE VIGNACOURT

- Mme CERNEY expose que la commission Vie locale et Citoyenne a reçu les dirigeants du Tennis Club de Flesselles. Elle présente les projets du club Pass Été et journée porte ouverte pour le projet d'école de Tennis à Vignacourt. Le Conseil Municipal décide de laisser pour la période estivale les cours de tennis en accès libre (tennis loisirs) et donne son accord pour une journée porte ouverte.
- Elections sénatoriales : la désignation des « grands électeurs » pour les élections sénatoriales aura lieu le 10 juillet 2020.
- Dératisation : En complément de la dératisation entreprise sur la commune début Mai et face à la recrudescence des rats rue de Daours, nous avons demandé un renforcement au dératiser. Il interviendra ce vendredi 3 juillet 2020.
- Canards mare rue de Daours : en attente autorisation de la DDTM.
- Une visite des bâtiments communaux aux élus sera organisée un soir et un samedi matin après le 14 juillet 2020. La date sera communiquée aux conseillers par mail.
- Réunion du SiSCO : Procédure dématérialisée pour la délivrance des titres de transport – Modifications d'itinéraires.
- Divagation d'animaux : Recours à la fourrière possible mais uniquement pour les animaux domestiques.
- Nouvelle distribution de masques : lors des permanences, environ 700 masques ont été distribués. Les masques non remis sont disponibles en Mairie.

Ordre du Jour épuisé, séance levée à 19h25

Vu pour être affiché le 02/07/2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

